

qu'il ne remplirait aucune fonction épiscopale et qu'il s'y contenterait d'une existence absolument effacée.

L'Italie est redevenue comme autrefois le point noir de la politique européenne. La question du pouvoir temporel que l'on prétendait morte et enterrée, est de nouveau la question à l'ordre du jour, malgré l'indifférence calculée de tous les gouvernements. L'avenir de la monarchie piémontaise est plus en danger que celui du pouvoir temporel. Un jour, ce dernier sera rétabli, et on même temps la royauté de Savoie se sera écroulée, parce qu'elle est entrée à Rome portée dans les bras de la Révolution. La Révolution n'aime pas plus le trône que l'autel. Le procès fait actuellement aux socialistes du 1 mai, jette sur l'avenir des lueurs qui permettent de prévoir tout cela. C'est ainsi que les accusés ne craignent pas de dire aux juges :

“ Lorsqu'en 1870, la maison de Savoie a fait la guerre au pape, elle n'a pas employé les moyens légaux, mais, le 20 septembre, elle ouvert la brèche avec le canon. Et nous aussi, nous saurons obtenir la liberté des armes à la main, comme la maison de Savoie a su la conquérir en tuant les Français, les zouaves et les Bourbons.”

“ La monarchie de Savoie a aussi suscité des désordres pour régner sur l'Italie. Elle a chassé les Bourbons et les autres princes qui gouvernaient le pays. Sommes-nous plus coupables qu'elle ? ” s'est écrié ce fameux colonel de la Commune, Cipriani.

Et un autre demandait hier à ses juges : “ Mais le gouvernement actuel n'a-t-il pas pris naissance au milieu des révolutions ? Est-il illégal pour cela ? ”

Les juges se taisent, le procureur du roi ne sait que répondre, car, parmi les anarchistes assis sur les bancs des accusés, il y a d'anciens révolutionnaires, qui, avant 1870, ont travaillé pour la monarchie de Savoie, et ont préparé les révolutions et les manifestations en sa faveur. Ce procès est un avertissement solennel et sérieux pour la maison de Savoie.

La Franc-Maçonnerie italienne entend bien profiter du mouvement qu'elle a provoqué contre les pèlerinages.

Voici, pour le prouver, les conclusions d'un ordre du jour intimé aux Loges d'Italie, par le Grand-Maitre Lemmi, trois jours après les manifestations contre les pèlerins français :

“ Il faut en finir, porter la cognée à la racine, détruire les causes de ces agressions (des pèlerins), abolir les garanties ; c'est un crime et une folie de laisser à l'ennemi la liberté de la conspiration et l'impunité de l'offense.